



Le Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes constitue un élément important de notre régime global de rémunération. À ce titre, nous assurons que nos employés disposent d'une source fiable de revenu à la retraite compte parmi nos priorités. Soucieux de garder nos participants informés à l'égard de la santé de notre régime de retraite, nous vous présentons avec plaisir les résultats du rendement de notre régime.

Ce rapport fait également le point sur les progrès du processus d'examen du régime de retraite et indique à quel moment vous pouvez vous attendre à recevoir de l'information concernant les changements qui seront apportés. Nous demeurons déterminés à offrir aux employés et aux retraités du Personnel des fonds non publics, Forces canadiennes un régime de retraite à prestations déterminées viable.

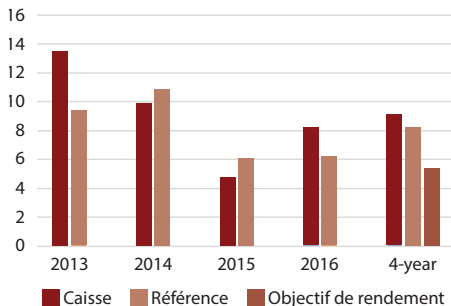
Commodore Sean Cantelon,
Chef de la direction du Personnel des fonds non publics, Forces canadiennes

Rendement des placements

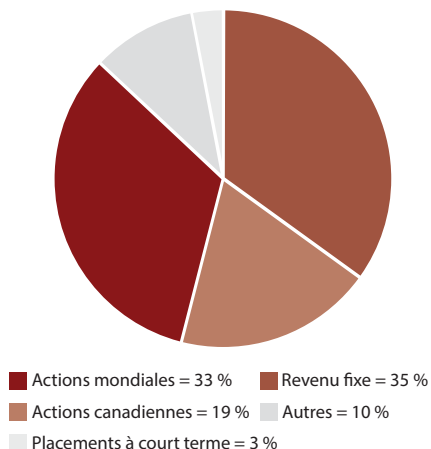
Taux de rendement net en 2016 : 8,18 %

Taux de rendement net en 2015 : 4,78 %

Rendement des placements du régime de retraite

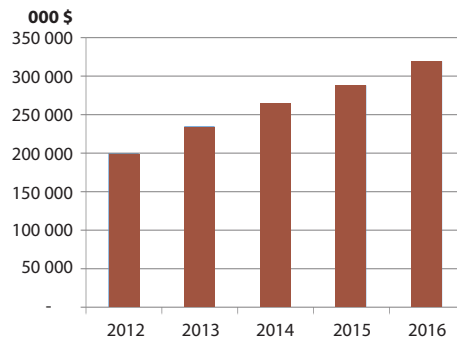


Répartition des placements (à la fin de 2016)

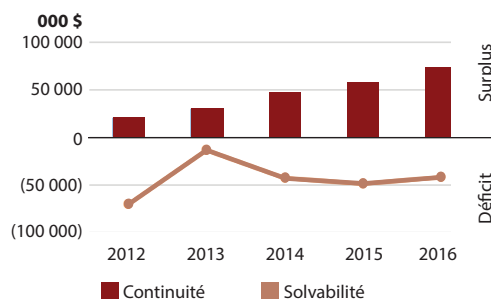


Capitalisation du régime

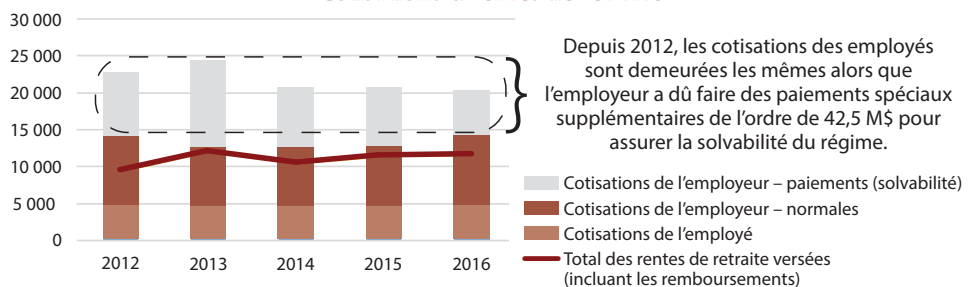
Actif net (milliers \$)



Évaluation annuelle

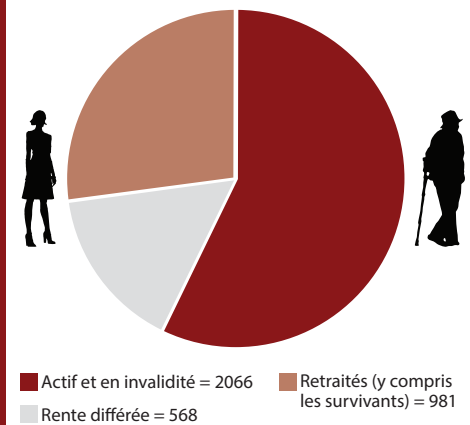


Cotisations c. rentes de retraite



Participants

Âge moyen du participant actif = 44,5 ans
Âge moyen du retraité = 71,8 ans



L'approche de la continuité expliquée :

Si le régime était maintenu indéfiniment, l'organisation pourrait verser les rentes aux participants au moment de leur retraite. Elle confirme que notre régime est en bonne santé.

Le déficit de solvabilité expliqué :

Si le régime était fermé demain, l'organisation ne serait pas en mesure d'honorer toutes les rentes dues à ses participants. De ce point de vue, nous sommes en déficit et l'employeur continue de faire des paiements spéciaux chaque année.

Des changements au régime de retraite sont à l'horizon.

Malgré plusieurs problèmes systémiques qui ont exercé une pression sur la plupart des régimes de retraite canadiens, dont des taux d'intérêt et un rendement des placements peu élevés dans les économies canadienne et mondiale, notre régime de retraite demeure robuste et est en bonne position pour le futur. Cependant, depuis plusieurs années, le Personnel des fonds non publics, Forces canadiennes est tenu de faire des paiements spéciaux au régime, ce qui lui a coûté des millions de dollars. Cette situation n'est plus viable et, afin de garantir la santé à long terme du régime de retraite, nous devons maintenant apporter certains changements. Au cours des 12 derniers mois, le comité du régime de retraite a activement examiné les options visant à assurer la viabilité de notre régime à prestations déterminées.

Moteurs du changement

- Les obligations en matière de solvabilité des régimes de retraite sont introduites en 1987.
- Le régime des FNP connaît son premier déficit de solvabilité en 2001.
 - Paiements spéciaux de 5,3 M\$ durant la période de 2002-2006
- Le régime des FNP connaît un autre déficit de solvabilité en 2009, qui n'a toujours pas été éliminé. Pendant que les cotisations des employés sont demeurées les mêmes, l'employeur a fait des paiements spéciaux pour assurer la solvabilité du régime.
 - Paiements spéciaux de 42,5 M\$ durant la période de 2010-2015
 - Plus des paiements spéciaux supplémentaires de 13,6 M\$ en 2016 et 2017
- En raison de la structure de financement des FNP, le ministère de la Défense nationale finance environ 50 % des coûts normaux et des paiements spéciaux associés au régime de retraite.
- 2011 – Préoccupations quant aux coûts permanents du régime de retraite et à leur escalade.
 - Les paiements spéciaux aux fins de la solvabilité épuisent le Fonds central des Forces canadiennes.
- 2012 – Le vice-chef d'état-major de la défense suggère un plan d'action.
- 2012-2014 – Anticipation d'une hausse des taux d'intérêt qui réduirait les pressions sur la solvabilité et la capitalisation.
- 2015 – Une étude de la modélisation de la gestion actif-passif indique la probabilité d'un déficit de solvabilité d'une durée de 10 ans.
 - Le comité du régime de retraite des Fonds non publics amorce un examen du régime.

« Nous sommes fiers du tournant que prendra notre régime et confiants quant à son avenir. C'est avec plaisir que nous continuerons de représenter les intérêts de nos participants en vue d'assurer leur sécurité financière future. »

Mike Ward, président du comité du régime de retraite des FNP

Sur la voie du changement

• **Août 2015 :**
Examen des options de capitalisation du régime de retraite

• **Décembre 2016 :**
Analyse de la conception du régime

• **Février 2017 :**
Examen stratégique de l'impact à long terme

• **Avril 2017 :**
Présentation des résultats au comité du régime de retraite

• **Juillet 2017 :**
Tenue de groupes de discussion dans 5 bases et escadres afin d'obtenir la rétroaction d'employés au sujet de leurs valeurs et de leurs plans de retraite

• **Septembre 2017 :**
Présentation de recommandations au conseil des Biens non publics

• **Semaine du 22 janvier 2018 :**
Annonce des changements apportés au régime de retraite! ★

• **Février à juillet 2019 :**
Communication, éducation et information continues concernant les changements

• **Juillet 2019 :**
Entrée en vigueur des changements apportés au régime de retraite

**Il est important de souligner que les changements ne s'appliqueront qu'à compter de juillet 2019. Peu importe la date de retraite du participant, la rente pour toutes les années de service accumulées avant juillet 2019 et les rentes actuellement versées aux retraités demeureront inchangées.*

Rester en contact avec les participants au régime...

Dans le but de recevoir l'information relative à votre régime de retraite, assurez-vous que nous avons votre adresse postale en dossier. Si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements sur votre régime de retraite à prestations déterminées :

- communiquez avec Coughlin et associés par courriel à fnpretraite@coughlin.ca ou par téléphone au numéro sans frais 1-888-613-1234.

Les employés du Personnel des fonds non publics, Forces canadiennes peuvent aussi :

- visitez le site Web des RH au <https://www.cfmws.com/fr/EmployeeZone/Pages/default.aspx>;
- communiquez avec leur professionnel des ressources humaines.